



*Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies*

**Déclaration de la délégation haïtienne**

**2eme séance plénière de la sixième Commission de  
l'Assemblée générale des Nations Unies (76e Session ordinaire)**

**Point 114**

**« Mesures visant à éliminer le terrorisme international »**

**Par Wisnique Panier, PhD.**

**Ministre Conseiller**

**New York, le 6 octobre 2021**

**A vérifier au prononcée**

**Madame la présidente,**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom de la délégation haïtienne à cette deuxième séance plénière sur les « *Mesures visant à combattre le terrorisme international* ». Permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Sixième commission ainsi qu'aux membres du bureau qui vous assistent dans l'accomplissement de votre noble mission. Soyez assurée du soutien de ma délégation tout au long de votre mandat.

Le terrorisme international et l'extrémisme violent constituent un sujet de grande préoccupation pour nos sociétés. Il s'agit d'une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, à l'état de droit, à la démocratie et aux droits de l'homme qui constituent des valeurs communes de nos sociétés. A cet effet, ma délégation condamne les idéologies faisant la promotion de l'intolérance et l'extrémisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

**Madame la présidente,**

Si nous discutons encore « *des mesures visant à éliminer le terrorisme international* », il est évident que les différentes mesures déjà adoptées ainsi que les actions entreprises pour combattre ce fléau n'ont pas encore abouti aux résultats escomptés. C'est un fait. Le combat ne fait que commencer et risque d'être long.

Les instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international sont nombreux. Nous avons déjà un corpus de 55 instruments dont 19 à caractère universel et 36 à portée régionale, consacrés uniquement à la lutte contre le terrorisme international. Ma délégation salue le rapport *A/76/201* du secrétaire général qui, à travers les différentes communications émanant de gouvernements et d'organisations internationales, nous donne un portrait exhaustif des mesures adoptées aux niveaux national et international pour combattre le terrorisme international.

**Madame la présidente,**

Aucune société n'est épargnée du terrorisme international au même titre que la pandémie de la covid-19. Au-delà des motifs traditionnellement associés aux actions terroristes, nous devons aussi considérer la pauvreté et le chômage comme étant des causes sous-jacentes non négligeables des actes terroristes. Ainsi donc, ma délégation croit que la lutte pour l'éradication du terrorisme international est multidimensionnelle. Il s'agit aussi de lutter contre la pauvreté, le trafic de stupéfiants, l'enrichissement illicite, la contrebande et la corruption qui sont des sources de financement importantes du terrorisme international.

La lutte contre la Covid-19 ne doit pas détourner notre attention de la bataille contre le terrorisme international. C'est au moment où les attentions sont tournées vers la Covid-19 que les terroristes sont peut-être en train de planifier leurs plus grandes monstruosité. A cet effet, ma délégation lance un vibrant appel à la vigilance à tous les États indistinctement.

**Madame la présidente,**

Même si Haïti n'est pas directement touché par le terrorisme international, les autorités haïtiennes sont très préoccupées par ce fléau et le condamne sans réserve. Depuis plus de deux ans, Haïti fait face à des actes de banditisme notoires notamment des cas d'assassinat et d'enlèvement qui portent atteinte à la vie des membres de la population. De telles cruautés sont assimilables à des actions terroristes. Car, les objectifs poursuivis par les criminels sont quasiment les mêmes. Il s'agit avant tout d'affaiblir les structures de l'état pour parvenir à leur fin et de porter atteinte à la démocratie, aux droits fondamentaux de la population.

Face à une telle situation, les autorités haïtiennes dû prendre de nouvelles de mesures législatives et créer de nouvelles institutions dans le but de renforcer la sécurité publique dans le pays. Le rétablissement de l'ordre et de la sécurité constitue une priorité absolue pour le chef du Gouvernement actuel, Dr Ariel Henry. C'est une condition indispensable pour organiser de bonnes élections dans le pays et promouvoir le développement socio-économique.

Comme il a été souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation d'Haïti, la recrudescence de la violence entre les bandes rivales dans la partie sud de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, sont à la base de 75 % des actes criminels et des troubles civils majeurs survenus dans le pays de mai à aout 2021. À cet effet, les autorités haïtiennes ont adopté des mesures pour renforcer les capacités opérationnelles de la police nationale afin de rétablir l'ordre public. Différentes mesures ont également été adoptées pour renforcer le système judiciaire. Il s'agit d'une priorité pour le Gouvernement haïtien.

**Madame la présidente,**

Faut-il rappeler que le maintien de la paix et de la sécurité internationales constituait l'objectif prioritaire des Nations Unies au lendemain de sa création en 1945. Aujourd'hui encore, 76 ans plus tard, le terrorisme international reste et demeure l'un des plus grands obstacles à l'atteinte de cet objectif. Encore une fois, ma délégation réaffirme la ferme volonté de la République d'Haïti de participer à toutes les initiatives visant à combattre le terrorisme international qu'elle condamne sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

**Je vous remercie de votre attention.**